

Les personnes ayant un DEC ou une AEC peuvent se voir reconnaître des cours de leur programme.
Les reconnaissances peuvent varier selon le dossier de l'étudiante ou de l'étudiant.
Cette liste est transmise à titre indicatif et est modifiable sans préavis.

Techniques en environnement, hygiène et sécurité au travail (260.B0) CÉGEP DE JONQUIÈRE	Certificat en santé et sécurité au travail (4253)
<ul style="list-style-type: none"> Détenteur d'un DEC en Techniques de l'environnement, hygiène et sécurité au travail (260.B0). <p><i>La note moyenne obtenue dans les cours de niveau collégial requis pour la reconnaissance d'un cours universitaire doit être globalement supérieure à la moyenne du groupe. La reconnaissance d'acquis est accordée sur la base des cours collégiaux réussis et reconnus comme équivalents selon les grilles préparées par le module après analyse des programmes collégiaux pertinents.</i></p> <p>Si l'étudiante ou l'étudiant a obtenu une cote R de 28 ou plus il pourra se voir reconnaître jusqu'à 3 cours (9 crédits) de son programme</p>	<p>2SST112 Hygiène en milieu de travail 2SST215 Étude des risques et gestion préventive</p> <p>1 cours optionnel</p>